

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 décembre 2022

**N° VA\_DEL2022\_208**

**Objet : Actualisation du tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Eva KOVACOVA, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Dominique GUERIN étant excusé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la délibération en date du 8 novembre 2022 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte de recrutements et d'évolutions de grade dans le cadre d'avancements et de promotions internes,

**Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 5 décembre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :**

**Article 1 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en créant les 100 postes conformément au tableau joint en annexe.**

**Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 décembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221215-191768-DE-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 16 décembre 2022

## Annexe unique

**La création de 15 postes est demandée pour les recrutements de :**

Nombre de poste	Grade	Temps de travail
1	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Temps complet
1	Technicien	Temps complet
1	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet
11	Adjoint technique	Temps complet
1	Adjoint administrative	Temps complet
<b>15</b>	<b>Total</b>	

**La création de 85 postes pour les avancements de grades et les promotions internes**

Nombre de poste	GRADES	Temps de travail
2	Attaché hors classe	Temps complet
2	Attaché	Temps complet
2	Attaché principal	Temps complet
1	Conseiller des activités physiques et sportives	Temps complet
1	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Temps complet
2	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet
3	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Assisant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Temps complet
1	Rédacteur	Temps complet
3	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
2	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet 17h30
9	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
4	Agent de maîtrise	Temps complet
2	Agent de maîtrise principal	Temps complet
17	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
18	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet 31h30
1	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
3	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
2	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
2	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	Temps complet
3	Brigadier chef principal de police municipale	Temps complet
<b>85</b>	<b>Total</b>	